

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D919
au territoire des communes de AGNY et FICHEUX
TRAVAUX
d'enduits superficiels d'usure
Section hors agglomération
du 27 mai 2024 au 31 mai 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 21/05/2024, par laquelle EIFFAGE et le CER de MONCHY AU BOIS, fait connaître le déroulement des travaux d'enduits superficiels d'usure, du 27 mai 2024 au 31 mai 2024 pour une durée d'une journée de 06h00 à 21h00,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d'enduits superficiels d'usure, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D919 du PR 18+810 au PR 20+921, hors agglomération, du 27 mai 2024 au 31 mai 2024 pour une durée d'une journée de 06h00 à 21h00, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Maires des communes de AGNY, FICHEUX, BLAIRVILLE, RIVIERE et WAILLY,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de ARRAS et Monsieur le Commandant de la Brigade de BEAUMETZ LES LOGES,

TRACAS



Reche Berez



Dévidoir



Schema Revolver
Point d'Agny
RD 919
Au 21/05/2024.

